

# La modification des contrats de concession

## Les conditions pour modifier un contrat de concession



### Les modifications anticipées

#### ↳ Principe d'autorisation

- ✓ Validité des clauses de réexamen prévues dans les documents contractuels initiaux
- ✓ Inclut notamment les tranches optionnelles, les clauses de prolongation, etc.
- ✓ Aucune limitation de montant

#### ↳ Conditions de l'autorisation

- ✓ La clause de réexamen doit être claire, précise et sans équivoque

**NB :** Pour les modifications relatives au titulaire du contrat, cf. la fiche *Cession de contrat et changement de concessionnaire*



### Les modifications non anticipées

#### ↳ Principe d'interdiction

- ✓ En principe, le contrat ne doit pas être modifié afin de ne pas fausser *a posteriori* la mise en concurrence

#### ↳ Hypothèses dérogatoires

- ✓ Travaux ou services supplémentaires devenus nécessaires (dans la limite de 50 % du montant du contrat)
- ✓ Modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues (sous la même réserve)
- ✓ Modifications non substantielles
- ✓ Modifications de faible montant (inférieures au seuil de procédure formalisée et à 10 % du montant du contrat)

## Les procédés permettant de modifier un contrat de concession



### L'avenant

#### ↳ Contenu de l'avenant

- ✓ Négociation des conditions juridiques, financières, techniques et opérationnelles de la modification

#### ↳ Adoption de l'avenant

- ✓ Approbation et signature
- ✓ Transmission au contrôle de légalité (pour les collectivités territoriales et établissements publics locaux)



### La modification unilatérale

#### ↳ Champ d'application du procédé

- ✓ Applicable aux concessions conclues par des personnes publiques
- ✓ En principe inapplicable aux concessions conclues par des personnes privées

#### ↳ Régime de la modification unilatérale

- ✓ Identification d'un motif d'intérêt général
- ✓ Indemnisation du préjudice subi par le concessionnaire
- ✓ Opposable de plein droit au concessionnaire

## Modifier un contrat de concession : conseils pratiques



### Réaliser une analyse juridico-financière préalable

#### ↳ Volet financier

- ✓ Mesure l'impact de la modification pour les parties (notamment le coût pour l'autorité concédante)
- ✓ Permet d'envisager et de comparer plusieurs scénarios financiers (modification du tarif, de la COSP, de la durée d'amortissement, etc.)

#### ↳ Volet juridique

- ✓ Valide la faisabilité juridique de la modification
- ✓ Permet d'ajuster la modification envisagée au cadre juridique applicable



### Privilégier la conclusion d'un avenant

#### ↳ Préserve les relations contractuelles

- ✓ Accord des parties sur les conditions techniques et opérationnelles de la modification
- ✓ Définition en amont des conditions de prise en charge des conséquences financières de la modification

#### ↳ Accroît la sécurité juridique

- ✓ Neutralisation des aléas propres au procédé unilatéral
- ✓ Suppression du risque de recours contentieux du concessionnaire (même si l'avenant pourra tout de même être contesté par des tiers : concurrents, préfet, etc.)